
Séance du 15 octobre 2024

N° 57/2024

**Désignation d'un
représentant au
Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la
Sèvre niortaise
(SMBVSN)**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Annie GUILBERT

Excusées avec pouvoirs : Isabelle PIDOUX pouvoir à Lucy MOREAU.

Excusées sans pouvoir : Thomas BEVILLE, Fabienne THORRÉE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	13
Excusés :	06
Pouvoirs :	01
Votants :	14

Date de convocation : 9 octobre 2024

Date d'affichage : 16 octobre 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20241015-57-2024-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024
--

N° 57 : Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

Mme Le Maire expose :

Le SMBVSN assure depuis le 1^{er} janvier 2020, la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent, en Deux-sèvres et en Charente-Maritime. Le syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes. Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques (Autize-Vendée, Sèvre Niortaise amont - Lambon - Chambon - Egray, Guirande -Courance - Mignon et Marais Mouillés).

La commission géographique n'a pas de voix délibérative mais peut conseiller et être consultée par le Comité Syndical, à sa demande ou sur demande du comité. Elle a pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions à mener, dans le cadre du budget voté par le comité syndical.

Afin de mettre en place cette instance, nous devons nommer un membre du conseil municipal qui siègera au sein de la commission géographique du sous-bassin de notre secteur qui représentera la commune.

Mme le Maire demande si des membres sont intéressés, seul M. TRAVEL fait part de son intérêt pour cette instance.

Elle propose donc de nommer M. Olivier TRAVEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de Mme le Maire et nomme M. Olivier TRAVEL pour représenter la commune de VILLIERS-EN-PLAINE au sein de la commission géographique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU

